



APPEL A CANDIDATURES

Occupation temporaire du domaine public par un Foodtruck

Port de Saint-Samson-sur-Rance

La commune de Saint-Samson-sur-Rance, concessionnaire du port, publie cet appel à candidatures dans la perspective d'organiser l'exploitation d'une activité ambulante permettant la vente de « boisson et petite restauration » sur le Port du Châtelier pour la saison 2025 et ainsi de permettre l'occupation temporaire du domaine public en application du Code général de la propriété des personnes publiques (articles L 2122-1 à 2122-4).

Les occupants seront autorisés à occuper le domaine public communal, sur un emplacement de 50 m² maximum situé au lieu-dit PORT DU CHATELIER à LA HISSE, pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2025, avec 2,5 jours d'ouverture hebdomadaire du 1^{er} mai au 30 juin puis du 1^{er} au 30 septembre (auxquels il faut ajouter les jours fériés et les ponts) et 5,5 jours d'ouverture hebdomadaire maximum du 1^{er} juillet au 31 août.

Le site du Port du Châtelier est remarquable et reconnu par un classement Natura 2000. L'occupant devra donc s'engager dans une démarche de développement durable afin d'impérativement respecter le site.

La collecte, le traitement des déchets et des emballages seront à la charge de l'occupant. Aucun déchet émanant de cette activité ambulante ne sera toléré.

Le véhicule devra être autonome quant à son approvisionnement eau. Les occupants auront la possibilité de se raccorder au réseau électrique, à leur charge, près des sanitaires du port et après avoir effectué une demande de branchement provisoire avec compteur indépendant.

L'occupant se devra d'être sensible à son environnement et à son voisinage afin de bien intégrer son commerce et est invité à tisser des liens avec les riverains.

Le montant de la redevance sera de : 150 euros par mois en mai, juin et septembre ; 300 euros par mois en juillet et août, soit un total de 1050 euros.

Les candidatures seront analysées par la commune de Saint-Samson-sur-Rance qui pourra attribuer en conséquence un agrément d'exploitation à la société candidate. A l'issue de la saison 2025, un bilan sera réalisé avec la compagnie attributaire et l'agrément pourra être à nouveau délivré dans les mêmes conditions pour la saison 2026.

A l'appui de sa réponse, le candidat remettra un dossier comprenant une présentation de l'entreprise ainsi que tous les éléments nécessaires à l'évaluation des critères mentionnés ci-dessous. L'absence d'éléments dans le dossier permettant d'apprécier l'un des critères ou sous-critères empêchera l'attribution des points correspondant. Les éléments de réponses apportés par le candidat retenu dans le cadre de cet appel à candidatures pourront être repris sous la forme d'engagements du bénéficiaire dans l'agrément d'exploitation.

Les candidatures seront étudiées selon les critères décomposés en sous-critères suivants :

1. OFFRE DE SERVICE (40 points) :

- Période d'exploitation envisagée ;
- Amplitudes horaires proposées ;
- Variété et qualité des boissons et de la petite restauration proposées ;

2. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (40 points) :

- Gestion des déchets et des emballages ;
- Niveau d'approvisionnement local ;
- Intégration paysagère du véhicule et de sa terrasse ;

3. PERSPECTIVES (20 points) :

- Objectif de fréquentation pour la saison 2025 et perspectives de développement pour la saison 2026. Le candidat remettra à l'appui de son dossier l'ensemble des documents attestant de ses assurances et capacités professionnelles.

Date limite de remise des candidatures	Vendredi 17 janvier 2025 à 12h00.
Renseignements et dépôt des candidatures	MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE Rue du 19 mars 1962 <i>Tel : 02 96 39 53 87 / 02 96 39 16 05</i> <i>Mail : stsamson.mairie@wanadoo.fr</i>
Date de publication	Vendredi 29 novembre 2024